



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 10
3^e trimestre 2004

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Régional : deux techniciens "prédation" dans les départements des Alpes de Haute-Provence et du Var
- Régional : Eleveurs – débroussailleurs : l'intégration d'une nouvelle compétence dans les exploitations d'élevage
- Alpes de Haute Provence : Une étude sur la gestion et l'aménagement pastoral des espaces naturels de la commune de Jausiers.
- Alpes-Maritimes : Transhumance hivernale bovine sur la Côte d'Azur
- Bouches-du-Rhône : Installations caprines
- Vaucluse et Alpes de Haute Provence : Les chiens divagants, quels problèmes pour les éleveurs du Luberon ?
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Une date à retenir :

**Jeudi 9 septembre 2004
à Ste-Maxime - Var**

Assemblée Générale du CERPAM

Sur le thème :

**Après les incendies de l'été 2003, bilan d'une grande coupure sylvopastorale :
retour d'expérience, travaux de restauration, gestion par un éleveur caprin
fromager (site de Catalugno)**

A la suite des incendies de l'été 2003 et de la forte mobilisation des organisations agricoles sous le pilotage de la Chambre d'Agriculture du Var, nous vous proposons d'examiner l'aménagement de cette grande coupure sylvo-pastorale, son comportement face à l'incendie, les enseignements à en retenir, les travaux de restauration entrepris, l'implication de l'éleveur caprin qui en assure la gestion.

Régional : deux techniciens "prédation" dans les départements des Alpes de Haute-Provence et du Var

Lors de sa réunion du 17 mars 2004, le Conseil d'Administration du CERPAM avait donné son accord de principe pour le recrutement des deux techniciens "prédation" proposé par la DDAF des Alpes de Haute-Provence, à la condition d'une pleine association à la gestion et au pilotage de ces agents (cf. *Lettre trimestrielle n° 9*). Un protocole de partenariat précis a été établi entre la DDAF et le CERPAM, fixant notamment l'organisation des missions affectées à ces techniciens et les modalités de collaboration pour leur gestion partagée.

Madame Anne DUME, déjà en fonction dans les Alpes de Haute-Provence, a été confirmée dans son poste à compter du 1^{er} avril 2004. Puis, le 7 juin 2004, un comité de sélection associant DDAF et CERPAM a pourvu le deuxième poste en la personne de Mademoiselle Lucie VUILLET, qui prendra ses fonctions en juillet. Ces techniciennes couvriront les deux départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. Leur financement est assuré par une subvention spécifique du Ministère de l'Agriculture prévue dans un premier temps pour trois années.

Leurs missions relèvent de deux domaines de responsabilité :

- d'une part, sous l'autorité du CERPAM, apporter aux éleveurs touchés par la prédation tous les appuis techniques nécessaires pour mobiliser et améliorer autant que possible les dispositifs de protection des troupeaux, en particulier ceux définis par la "mesure t" nationale
- d'autre part, sous l'autorité de la DDAF, contribuer à l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide, estimer les besoins correspondants de financement public, participer au réseau de surveillance loup, accompagner les agents chargés des constats sur les premières attaques et dans les situations qui l'exigeront.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : Eleveurs – débroussailleurs : l'intégration d'une nouvelle compétence dans les exploitations d'élevage

De nombreux éleveurs ont été amenés à s'équiper de matériels de débroussaillage dans le cadre d'aides publiques à la réouverture des milieux (PDR, PDZR, FGER) ou de contrats agri-environnementaux. Ces broyeurs sont utilisés surtout pour l'entretien de surfaces après débroussaillage initial confié à une entreprise. Une étude a été engagée par le CERPAM, dans le cadre de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme Méditerranéen », afin d'identifier les matériels les plus adaptés, d'évaluer les conditions de réalisation des chantiers et leurs contraintes, enfin d'apprécier les résultats obtenus.

La première phase de cette étude a consisté en une enquête auprès de 10 éleveurs (8 ovins, 2 bovins) dans les Alpes de Haute Provence. Les problèmes mécaniques ont été nombreux sur les broyeurs, mais aussi sur les tracteurs. L'adaptation du matériel agricole de l'exploitation est difficile pour l'éleveur, alors même que l'acquisition de matériel plus adapté au travail forestier représente un coût élevé. D'où l'importance d'identifier les bons compromis pour des éleveurs demandeurs de conseil technique.

Les éleveurs interrogés sont dans l'ensemble satisfaits des résultats obtenus. Ils ont prioritairement remis en état des surfaces à fort potentiel d'herbe, sur lesquelles ils ont effectué une gestion pastorale en parcs clôturés. De plus, ces opérations ont souvent permis une mobilisation foncière de surfaces nouvelles au-delà de la parcelle débroussaillée, et ont ainsi accompagné des évolutions d'exploitation : augmentation de l'effectif, allongement de la période de pâturage vers l'été (estive locale) ou vers l'hiver (rentrée plus tardive en bergerie). Cet effet démultiplicateur est un résultat important pour la gestion des espaces

naturels. Il montre aussi que l'acquisition d'un matériel de broyage est souvent stratégique pour l'éleveur malgré les difficultés rencontrées.

L' étude sera prolongée en Languedoc Roussillon comme en Provence par de nouvelles enquêtes auprès d'éleveurs ainsi qu'auprès de constructeurs et d'entreprises de débroussaillage. Un spécialiste de ce type de matériels, M. Paul BARBE, du CEMAGREF de Montpellier, apporte sa collaboration aux travaux.

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Alpes de Haute Provence : Une étude sur la gestion et l'aménagement pastoral des espaces naturels de la commune de Jausiers.

Répondant à la demande de la commune de Jausiers, le CERPAM a démarré une étude sur la gestion et l'aménagement pastoral de ses espaces naturels. Cette commune de la haute vallée de l'Ubaye s'étend sur une superficie de 10 773 ha. Les pratiques agro-pastorales s'exercent sur plus des deux tiers, soit 7 000 ha environ.

Sept alpages accueillent environ 10 000 ovins durant la période d'estive ; plus de la moitié de ces ovins est détenue par les 12 éleveurs de la commune. Ces quelques chiffres mettent en évidence la place prépondérante du pastoralisme dans la gestion des espaces naturels de la commune.

L'étude a commencé début mai par une réunion du Comité de pilotage à la Mairie de Jausiers qui a rassemblé les représentants du Conseil Municipal, le Parc National du Mercantour, l'ONF, la Société de chasse locale et l'association locale de sauvegarde du patrimoine. La Municipalité souhaite disposer d'un document de références sur son patrimoine naturel, ses richesses, ses modes de gestion pour les préserver, les actions à mener pour harmoniser les attentes des différents utilisateurs de ces espaces et également lister les aménagements à réaliser. Elle souhaite ainsi disposer d'une base de réflexions objectives dont elle pourra se servir dans le cadre du dispositif « Natura 2000 ».

Pour plus de renseignements : cerpam04@free.fr

Alpes-Maritimes : Transhumance hivernale bovine sur la Côte d'Azur

Le Conseil Général des Alpes Maritimes a testé cette année l'introduction d'un troupeau bovin sur le Parc Naturel Départemental de la Grande Corniche. Ce parc, à vocation environnementale et d'accueil du public, est sensible aux incendies et a notamment été durement touché en 1986. Dans le cadre du plan d'aménagement forestier élaboré par l'ONF, la possibilité de pâturer le site a été étudiée par le CERPAM, avec comme objectif de diminuer le stock d'herbe combustible et de maintenir le milieu ouvert en limitant le recours au débroussaillage mécanique.

La première saison de transhumance hivernale s'est déroulée de janvier à mai 2004. Une trentaine de bovins de différents troupeaux du Haut-Pays des Alpes Maritimes a pâturé 80 ha environ. Les premiers résultats sont positifs : la strate herbacée a été bien consommée, certaines zones ont été réouvertes, les vaches ont pu se nourrir sans complémentation sur toute la période et l'aspect pédagogique est intéressant sur ce site péri-urbain où l'élevage avait disparu. Les différents partenaires (Conseil Général, éleveurs, CERPAM, ONF)

réfléchissent actuellement aux modalités de reconduction de l'opération pour les années prochaines.

Pour plus de renseignements : cerpam06@free.fr

Bouches-du-Rhône : Installations caprines

Il y a une dizaine d'années, la production fermière caprine départementale était dominée par les conduites hors-sol, qui optimisaient les contraintes locales : difficulté d'accès au foncier, facilité d'approvisionnement en fourrage de qualité, affectation du travail aux activités de transformation et de vente directe. Ces choix techniques permettaient de bien valoriser des débouchés rémunérateurs à proximité des importantes agglomérations urbaines.

L'installation « d'élevages pionniers » aux conduites très pastorales a débuté vers 1990 avec les premières tentatives expérimentales de pâturage, en forêt communale gérée par l'ONF comme sur des propriétés privées munies de PSG (Plan Simple de Gestion). L'objectif attendu par les gestionnaires était la limitation des risques d'incendie par l'action des animaux. Les suivis réalisés ont permis de préciser les règles d'intégration entre le pâturage des chèvres et la gestion forestière, en orientant l'impact des animaux sur des secteurs DFCI. Les conduites d'élevage se sont affinées (sélection de souches « chèvre du Rove » à potentiel fromager, conduite en clôture, pratiques de complémentation adaptées au parcours...); elles ont prouvé aujourd'hui leur pertinence et leur pérennité, et bénéficient d'une image très favorable auprès du consommateur. L'ONF des Bouches-du-Rhône, appuyé par le CERPAM a permis de faire évoluer le code forestier afin d'autoriser le pâturage caprin en forêt soumise, sous condition d'un plan d'aménagement concerté.

Aujourd'hui, des projets d'installation caprine à conduite pastorale voient régulièrement le jour, avec une dominante de localisation péri-urbaine dans les interfaces espace habité / espace naturel. Cela permet l'accès aux réseaux d'eau et d'électricité, la proximité d'une clientèle à la recherche de produits fermiers, et le redéploiement du pâturage sur les friches et les parcours de colline voisins. L'intégration du pâturage dans le massif est raisonnée dans le cadre des PIDAF, en collaboration entre les services forestiers et élevage (conseillers caprin et pastoral), et avec l'appui des collectivités locales. La race du Rove est relancée par cette nouvelle dynamique d'installation.

Pour plus de renseignements : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vaucluse et Alpes de Haute Provence : Les chiens divagants, quels problèmes pour les éleveurs du Luberon ?

Dans le cadre de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme Méditerranéen », et en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon, une enquête a été effectuée par rencontre individuelle de tous les éleveurs ovins ayant plus de 100 brebis afin d'apprécier les problèmes posés par les chiens errants dans le massif du Luberon. L'étude s'est déroulée en 2 phases et a permis de recenser les attaques ayant affecté les 71 éleveurs installés sur le territoire ou transhumants hivernaux pendant les 3,5 (première phase dans les Alpes de Haute Provence) ou 4 (deuxième phase dans le Vaucluse) dernières années.

Les résultats montrent que les chiens sont un réel souci pour les éleveurs, qui sont vigilants en raison d'approches fréquentes des troupeaux. Par contre, le « passage à l'acte » est rare, 70 % des éleveurs n'ayant subi aucune attaque sur la période considérée. Mais un très petit nombre d'éleveurs subissent des attaques récurrentes qu'ils ne parviennent pas à enrayer en raison de conflits de voisinage. En effet, l'un des résultats remarquables de cette étude

est que les chiens sont repérés à l'attaque dans la plupart des cas (80 %), et leur propriétaire le plus souvent identifié. Il s'agit de chiens divagants de résidents de proximité, rarement des chiens de touristes, exceptionnellement des chiens abandonnés et réellement errants (1 seule attaque en 4 ans). Ces résultats en cours de publication doivent orienter l'action du gestionnaire territorial en terme de sensibilisation des communes et des résidents aux problèmes que peuvent poser des chiens divagants. Sans négliger la nécessité de gérer les situations de « crises locales » qui représentent l'essentiel des attaques et des pertes.

Pour plus de renseignements : cerpam@free.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de **la lettre du CERPAM**, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr